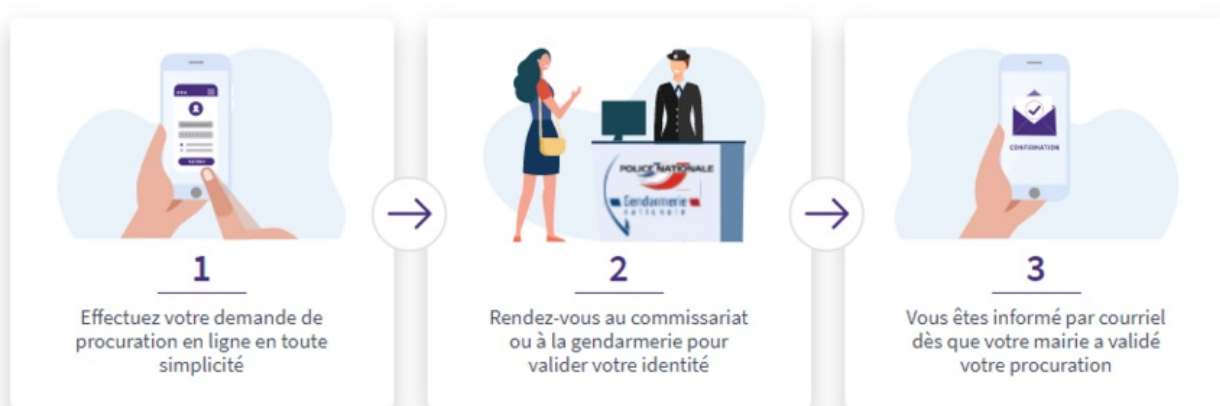


# Procuration

## Comment ça marche ?



### Faites votre procuration plus facilement !

Complémentaire de la procédure papier (formulaire CERFA à télécharger ci-dessus), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales.

**Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale.** Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur [Maprocuration](#) sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

Plus d'informations relatives à cette télé-procédure sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr).

Voter par procuration



## Aides financières de l'Anah pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut accorder des aides financières pour la réalisation de travaux dans votre logement (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie...). Vos travaux doivent être réalisés dans un logement datant d'au minimum 15 ans. Ce logement doit être votre résidence principale. Les aides de l'Anah se cumulent avec d'autres dispositifs.

## Quelles aides sont concernées ?

---

L'Anah propose plusieurs types d'aide pour la réalisation de travaux dans votre logement.

L'aide financière peut concerner des **travaux de rénovation énergétique**. Pour cela, l'Anah propose les 2 aides suivantes :

- *Ma Prime Rénov Sérénité (particuliers)* (projet de rénovation globale)
- *Ma Prime Rénov' (particuliers)* (projet de rénovation ponctuel ou non tel que travaux d'isolation par exemple ou changement de mode de chauffage)

L'aide peut également concerner des **travaux d'amélioration de votre logement** (par exemple, travaux de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz).

Pour cela, l'Anah propose les aides [Habiter Sain](#) ou [Habiter Serein](#).

Enfin, vous pouvez aussi bénéficier d'une aide [Habiter Facile](#) pour **adapter votre logement à votre perte d'autonomie** (par exemple, pour l'installation d'un monte-escalier électrique).

Un simulateur présente les aides financières dont vous pouvez bénéficier pour la rénovation de votre logement :

- [Rechercher les aides pour la rénovation de l'habitat - Simulateur](#)

Pour définir vos travaux, vous pouvez être accompagné par un *Accompagnateur Rénov'*.

Il s'agit d'un professionnel spécialisé dans l'accompagnement social, financier et technique pour vos projets de travaux de rénovation de votre logement.

L'accompagnateur vous assiste dans toutes les étapes de votre projet de travaux (diagnostic du logement, définition, chiffrage du projet, aide à la démarche de demande d'aide financière...).

Vous obtiendrez les coordonnées d'un Accompagnateur Rénov' proche de chez vous en vous adressant gratuitement à un conseiller France Rénov' :

## Où s'adresser ?

Conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Rénov')

Permet de se faire accompagner gratuitement dans ses travaux de rénovation par des conseillers spécialisés

**Par téléphone**

**0 808 800 700**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.

Service gratuit + coût d'un appel

## Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

---

### Condition liée aux travaux

Quelle que soit la nature de l'aide demandée, le montant des travaux à réaliser dans votre logement **doit être d'au minimum 1 500 € hors taxes.**

L'aide n'est pas attribuée pour les travaux suivants :

- Travaux de décoration
- Travaux de construction neuve
- Travaux d'agrandissement

### Conditions liées au logement

Votre logement **doit avoir plus de 15 ans** à la date où est acceptée votre demande d'aide.

Ce logement doit être votre résidence principale.

Vous ne devez pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro (PTZ) (particuliers) pour votre logement dans les 5 dernières années précédant votre demande d'aide.

Vous devez vous engager à habiter dans votre logement pendant 6 ans après la fin des travaux.

Cet engagement doit être matérialisé par un document à remplir en ligne :

- [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice

### Conditions liées aux ressources

Vos revenus et ceux de l'ensemble des personnes qui occupent le logement sont pris en compte. Ces revenus ne doivent pas dépasser un plafond de ressources classé en 2 catégories :

- Revenus modestes
- Revenus très modestes

Les revenus retenus sont les revenus fiscaux de référence (RFR) (particuliers) de l'année N-1 (soit 2021 pour les demandes faites en 2022).

Revenus modestes

#### ***Plafonds de ressources pour les ménages modestes***

COMPOSITION DU FOYER

ÎLE-DE-FRANCE

AUTRE RÉGION

COMPOSITION DU FOYER	ÎLE-DE-FRANCE	AUTRE RÉGION
1 personne	25 714 €	19 565 €
2 personnes	37 739 €	28 614 €
3 personnes	45 326 €	34 411 €
4 personnes	52 925 €	40 201 €
5 personnes	60 546 €	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 7 614 €	+5 797 €

Revenus très modestes

***Plafonds de ressources pour les ménages très modestes***

COMPOSITION DU FOYER	ÎLE-DE-FRANCE	AUTRE RÉGION
1 personne	21 123 €	15 262 €
2 personnes	31 003 €	22 320 €
3 personnes	37 232 €	26 844 €
4 personnes	43 472 €	31 359 €
5 personnes	49 736 €	35 894 €
Par personne supplémentaire	+ 6 253 €	+ 4 526 €

## Quelle est la démarche pour en bénéficier ?

---

Vous devez faire votre demande en ligne. Pour cela, vous devez au préalable vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :

- [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice

## Instruction de la demande

---

Le versement d'une aide de l'Anah **n'est pas automatique**.

Le montant de l'aide dépend de nombreux facteurs comme la nature des travaux envisagés, leur montant, vos ressources.

L'Anah apprécie aussi l'intérêt de votre projet de travaux. Dans certaines communes, l'Anah peut également décider de faire le choix d'attribuer prioritairement l'aide aux ménages qui ont des ressources jugées très modestes.

## Comment est-elle versée ?

---

L'aide de l'Anah est versée une fois que vos travaux sont terminés.

Toutefois, il est possible de demander une avance pour commencer vos travaux. Cette avance est accordée uniquement si vous êtes dans la catégorie *Revenus très modestes* **et** si vous réalisez des travaux d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie.

Votre demande d'avance doit être faite en ligne :

- [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice

## À quel moment commencer les travaux ?

---

Vos travaux ne peuvent commencer qu'à partir de la réception de la décision vous attribuant l'aide.

Une fois que la demande a été accordée, vous devez réaliser les travaux conformément au projet présenté.

Les travaux doivent être réalisés dans un délai de **3 ans** suivant la décision vous accordant l'aide. Sinon, l'aide n'est pas versée.

## Fin des travaux

---

À la fin de vos travaux, vous devez envoyer les factures à l'Anah en ligne :

- [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice
- L'Anah intervient ensuite pour procéder au paiement.

## Les aides sont-elles cumulables avec d'autres dispositifs ?

---

Les aides de l'Anah sont cumulables avec le [chèque énergie](#) (particuliers) et l'[éco-prêt à taux zéro \(éco-PTZ\)](#)

(particuliers).

Vous bénéficiez également de la TVA réduite (5,5%) pour vos travaux.

## Où s'adresser ?

### Conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Rénov')

---

Permet de se faire accompagner gratuitement dans ses travaux de rénovation par des conseillers spécialisés

#### Par téléphone

**0 808 800 700**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.

Service gratuit + coût d'un appel

### Agence nationale de l'habitat (Anah)

---

### Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

---

## Pour en savoir plus

- [Guide du demandeur en ligne d'une aide financière de l'Anah](#)  
Agence nationale de l'habitat (Anah)
- [Guide des aides de l'Anah pour les propriétaires occupants](#)  
Agence nationale de l'habitat (Anah)
- [Aides de l'Anah : Habiter sain et Habiter serein](#)  
Agence nationale de l'habitat (Anah)
- [Aide de l'Anah : Habiter facile](#)  
Agence nationale de l'habitat (Anah)

## Voir aussi...

- [Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat \(particuliers\)](#)
- [Prime énergie "MaPrimeRénov'" \(particuliers\)](#)

# Références

- > [Code de la construction et de l'habitation : articles R321-12 à R321-22](#)  
Conditions d'attribution
- > [Décret n°2020-1750 du 28 décembre 2020 relatif aux aides de l'Anah](#)
- > [Arrêté du 22 décembre 2020 relatif aux plafonds de ressources applicables à certains bénéficiaires des subventions de l'Anah](#)

## @ Services en ligne et formulaires

- > [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice

## Comment faire si...

- > [J'achète un logement](#)
- > [plus \(particuliers\)](#)

## Formulaire pour faire votre procuration

# Aides financières de l'Anah pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut accorder des aides financières pour la réalisation de travaux dans votre logement (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie...). Vos travaux doivent être réalisés dans un logement datant d'au minimum 15 ans. Ce logement doit être votre résidence principale. Les aides de l'Anah se cumulent avec d'autres dispositifs.

## Quelles aides sont concernées ?

---

L'Anah propose plusieurs types d'aide pour la réalisation de travaux dans votre logement.

L'aide financière peut concerner des **travaux de rénovation énergétique**. Pour cela, l'Anah propose les 2 aides suivantes :

- Ma Prime Rénov Sérénité (*particuliers*) (projet de rénovation globale)
- Ma Prime Rénov' (*particuliers*) (projet de rénovation ponctuel ou non tel que travaux d'isolation par exemple ou changement de mode de chauffage)

L'aide peut également concerner des **travaux d'amélioration de votre logement** (par exemple, travaux de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz).

Pour cela, l'Anah propose les aides Habiter Sain ou Habiter Serein.

Enfin, vous pouvez aussi bénéficier d'une aide Habiter Facile pour **adapter votre logement à votre perte d'autonomie** (par exemple, pour l'installation d'un monte-escalier électrique).

Un simulateur présente les aides financières dont vous pouvez bénéficier pour la rénovation de votre logement :

- Rechercher les aides pour la rénovation de l'habitat - Simulateur

Pour définir vos travaux, vous pouvez être accompagné par un *Accompagnateur Rénov'*.

Il s'agit d'un professionnel spécialisé dans l'accompagnement social, financier et technique pour vos projets de travaux de rénovation de votre logement.

L'accompagnateur vous assiste dans toutes les étapes de votre projet de travaux (diagnostic du logement, définition, chiffrage du projet, aide à la démarche de demande d'aide financière...).

Vous obtiendrez les coordonnées d'un Accompagnateur Rénov' proche de chez vous en vous adressant gratuitement à un conseiller France Rénov' :

### Où s'adresser ?

Conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Rénov')

Permet de se faire accompagner gratuitement dans ses travaux de rénovation par des conseillers spécialisés

#### Par téléphone

**0 808 800 700**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.

Service gratuit + coût d'un appel

## Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

---

### Condition liée aux travaux

Quelle que soit la nature de l'aide demandée, le montant des travaux à réaliser dans votre logement **doit être d'au minimum 1 500 € hors taxes**.



L'aide n'est pas attribuée pour les travaux suivants :

- Travaux de décoration
- Travaux de construction neuve
- Travaux d'agrandissement

## Conditions liées au logement

Votre logement **doit avoir plus de 15 ans** à la date où est acceptée votre demande d'aide.

Ce logement doit être votre résidence principale.

Vous ne devez pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro (PTZ) (particuliers) pour votre logement dans les 5 dernières années précédant votre demande d'aide.

Vous devez vous engager à habiter dans votre logement pendant 6 ans après la fin des travaux.

Cet engagement doit être matérialisé par un document à remplir en ligne :

- [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice

## Conditions liées aux ressources

Vos revenus et ceux de l'ensemble des personnes qui occupent le logement sont pris en compte. Ces revenus ne doivent pas dépasser un plafond de ressources classé en 2 catégories :

- Revenus modestes
- Revenus très modestes

Les revenus retenus sont les revenus fiscaux de référence (RFR) (particuliers) de l'année N-1 (soit 2021 pour les demandes faites en 2022).

Revenus modestes

### **Plafonds de ressources pour les ménages modestes**

COMPOSITION DU FOYER	ÎLE-DE-FRANCE	AUTRE RÉGION
1 personne	25 714 €	19 565 €
2 personnes	37 739 €	28 614 €
3 personnes	45 326 €	34 411 €
4 personnes	52 925 €	40 201 €

COMPOSITION DU FOYER	ÎLE-DE-FRANCE	AUTRE RÉGION
5 personnes	60 546 €	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 7 614 €	+ 5 797 €

Revenus très modestes

### ***Plafonds de ressources pour les ménages très modestes***

COMPOSITION DU FOYER	ÎLE-DE-FRANCE	AUTRE RÉGION
1 personne	21 123 €	15 262 €
2 personnes	31 003 €	22 320 €
3 personnes	37 232 €	26 844 €
4 personnes	43 472 €	31 359 €
5 personnes	49 736 €	35 894 €
Par personne supplémentaire	+ 6 253 €	+ 4 526 €

## **Quelle est la démarche pour en bénéficier ?**

Vous devez faire votre demande en ligne. Pour cela, vous devez au préalable vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :

- [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice

## **Instruction de la demande**

Le versement d'une aide de l'Anah **n'est pas automatique**.

Le montant de l'aide dépend de nombreux facteurs comme la nature des travaux envisagés, leur montant, vos

ressources.

L'Anah apprécie aussi l'intérêt de votre projet de travaux. Dans certaines communes, l'Anah peut également décider de faire le choix d'attribuer prioritairement l'aide aux ménages qui ont des ressources jugées très modestes.

## Comment est-elle versée ?

---

L'aide de l'Anah est versée une fois que vos travaux sont terminés.

Toutefois, il est possible de demander une avance pour commencer vos travaux. Cette avance est accordée uniquement si vous êtes dans la catégorie *Revenus très modestes* et si vous réalisez des travaux d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie.

Votre demande d'avance doit être faite en ligne :

- [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice

## À quel moment commencer les travaux ?

---

Vos travaux ne peuvent commencer qu'à partir de la réception de la décision vous attribuant l'aide.

Une fois que la demande a été accordée, vous devez réaliser les travaux conformément au projet présenté.

Les travaux doivent être réalisés dans un délai de **3 ans** suivant la décision vous accordant l'aide. Sinon, l'aide n'est pas versée.

## Fin des travaux

---

À la fin de vos travaux, vous devez envoyer les factures à l'Anah en ligne :

- [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice
- L'Anah intervient ensuite pour procéder au paiement.

## Les aides sont-elles cumulables avec d'autres dispositifs ?

---

Les aides de l'Anah sont cumulables avec le [chèque énergie](#) (particuliers) et l'[éco-prêt à taux zéro \(éco-PTZ\)](#) (particuliers).

Vous bénéficiez également de la [TVA](#) réduite (5,5%) pour vos travaux.

## Où s'adresser ?

## Conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Rénov')

---

Permet de se faire accompagner gratuitement dans ses travaux de rénovation par des conseillers spécialisés

**Par téléphone**

**0 808 800 700**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.

Service gratuit + coût d'un appel

## **Agence nationale de l'habitat (Anah)**

## **Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)**

### **Pour en savoir plus**

- [Guide du demandeur en ligne d'une aide financière de l'Anah](#)  
Agence nationale de l'habitat (Anah)
- [Guide des aides de l'Anah pour les propriétaires occupants](#)  
Agence nationale de l'habitat (Anah)
- [Aides de l'Anah : Habiter sain et Habiter serein](#)  
Agence nationale de l'habitat (Anah)
- [Aide de l'Anah : Habiter facile](#)  
Agence nationale de l'habitat (Anah)

### **Voir aussi...**

- [Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat \(particuliers\)](#)
- [Prime énergie "MaPrimeRénov'" \(particuliers\)](#)

### **Références**

- [Code de la construction et de l'habitation : articles R321-12 à R321-22](#)  
Conditions d'attribution
- [Décret n°2020-1750 du 28 décembre 2020 relatif aux aides de l'Anah](#)
- [Arrêté du 22 décembre 2020 relatif aux plafonds de ressources applicables à certains bénéficiaires des subventions de l'Anah](#)



- > [Demande en ligne d'une aide financière de l'Anah \(constitution, suivi de la demande...\)](#) - Téléservice

## Comment faire si...

---

- > [J'achète un logement](#)
- > [plus \(particuliers\)](#)

---

### Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103  
74164 Saint-Julien-en-Genevois

**La Mairie vous accueille :**  
du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

**Nous contacter :**  
04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/etat-civil/elections/procuration-772.html>